

ECOLE NOUVELLE SAINT THOMAS D'AQUIN

Tarifs 2021-2022

« Toute année commencée est due »

(1) Scolarité par trimestre¹ :

- Un enfant : 545 €
- Deux enfants d'une même famille : 1.020 €
- Trois enfants d'une même famille : 1.440 €

Les frais de scolarité incluent les :

- Cours d'anglais obligatoires de la Petite section de Maternelle au CM2 (2 à 3 séances par semaine en petits groupes)
- Spectacles et sorties
- Activités musicales avec professeurs de chants
- CE2/CM1/CM2 : informatique, par enseignants spécialisés
- Cours de sport dispensé par un professeur d'EPS
- Cours de natation dispensé par un maître nageur
- Fournitures scolaires (papeterie, imprimés divers)
- Assurance scolaire obligatoire
- Cotisations diverses.

Il s'agit là de la totalité des frais de scolarité (à l'exception évidemment des livres scolaires, photos de classe et voyages scolaires éventuels qui feront l'objet d'informations spécifiques).

(2) Frais d'inscription² :

- Frais de dossier : 50 € (non remboursables)
- Frais d'inscription : 250 € d'arrhes (déduits de la scolarité de l'année suivante).

(3) Restauration scolaire - 4 jours : 1100 € par an.

(4) Garderie déjeuné et étude³ :

<u>Tarifs trimestriels</u>	Garderie Déjeuner « lunch-box »	Garderie/Etude
Plein temps (3 ou 4 jours)	175,00 €	210,00 €
Mi-temps (1 ou 2 jours)	87,00 €	107,00 €
Ticket (occasionnel)	8,00 €	8,00 €

NB : Les inscriptions à la garderie du déjeuner et à l'étude sont considérées comme fermes et définitives pour l'année. Toutefois, elles pourront être modifiées au 2^{ème} ou au 3^{ème} trimestre, exclusivement sur demande écrite adressée au Secrétariat.

¹En outre, des arrhes d'un montant de 100 € sont versées au 2^{ème} trimestre de l'année en cours pour la réinscription l'année scolaire suivante et déduites de la scolarité du 3^{ème} trimestre suivant, sauf départ en cours d'année.

² En cas de désistement ou de départ en cours d'année, ces sommes ne sont pas remboursées.

³ Il s'agit de forfaits : les jours non utilisés ne seront pas remboursés.